

L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE À DISTANCE

L'EMDI est fermée au public en raison des restrictions sanitaires mais poursuit son enseignement avec des cours à distance afin de conserver un lien avec ses nombreux élèves.

Comme précisé par le décret du 29 octobre 2020, l'Ecole de musique et de danse intercommunale est fermée au public pour l'ensemble des enseignements quelle que soit la discipline.

Ainsi, comme au printemps, les professeurs ont pris les dispositions nécessaires permettant d'assurer la continuité pédagogique à distance.

Toute l'équipe de l'EMDI est une nouvelle fois mobilisée pour traverser cette période difficile au mieux, en conservant l'énergie et l'envie de faire de la musique.

Présentation de l'Ecole de Musique et de Danse Intercommunale

Les cours sont dispensés sur 6 sites :

- 5 Place Rouget de l'Isle 69240 Thizy les Bourgs
- Place de la République 69470 Cours
- Maison de la Musique 35 rue Saint Paul 69550 Amplepuis
- Centre Municipal de Loisirs rue de la Marne 69170 Tarare
- Ecole Primaire Avenue de la Gare 69870 Lamure sur Azergues
- 29 Place de l'Eglise 69870 Poule Les Echarmeaux

Cet établissement, porté par l'intercommunalité et soutenu par le Département du Rhône, propose un enseignement artistique à l'échelle d'un territoire riche de ses harmonies et sociétés musicales existantes.

L'école de musique et danse de la COR ouvre ses portes aux curieux, mélomanes, amateurs et passionnés du territoire qui souhaitent découvrir ou se perfectionner dans une pratique artistique conviviale et régulière. Enfants dès l'âge de 4 ans, étudiants, adultes et retraités, tout le monde y trouve son compte.

L'enseignement est assuré par une équipe qualifiée et soudée toujours prête à travailler ensemble, à innover et à créer pour être à l'écoute de ses élèves. L'enseignement se décline autour de la pratique des instruments à cordes (guitare, violon, alto, violoncelle), à vent (clarinette, saxophone, flûte à bec, flûte traversière, trompette), des claviers (accordéon, piano), des percussions (batterie) du chant et de la danse.

Il est aussi essentiellement axé sur la pratique en groupe avec une importante transversalité entre les disciplines avec une proposition d'ateliers variés toutes les 4 semaines :

Musique d'ensemble : musique de chambre, ateliers jazz, groupes de musiques actuelles, musiques traditionnelles, musique baroque, ensembles vocaux, chœurs d'enfants...

Musique en mouvement : musicale comédie, percussions ethniques et corporelles...

Bien être : relaxation, détente, voix/musicothérapie

Culture musicale : orgue, harmonie au clavier, formation musicale, Musique assistée par ordinateur

Création : composition, arrangements de chansons, improvisation, conte, musique à l'image,

Electro-acoustique...

C'est un lieu où l'on a le plaisir de partager, de se rencontrer et d'échanger autour d'une pratique artistique.



Protocole sanitaire de l'EMDI

Mesures sanitaires

Les gestes barrières doivent être respectés.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans. Chaque élève et professeur doivent porter un masque dans le bâtiment. Sauf exception, l'EMDI ne fournit pas de masques et du gel hydroalcoolique aux élèves.

Une désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique doit être effectuée au début et à la fin de chaque cours.

Une aération a lieu entre chaque cours dans les salles occupées.

Les personnes accompagnant les élèves ne sont pas autorisées à rentrer sur les sites d'enseignement.

Les élèves doivent éviter de se croiser dans les parties communes.

Les familles sont invitées à vérifier que l'élève ne présente aucun symptôme de toux ou fièvre avant de venir à l'EMDI. Si de tels symptômes étaient constatés pendant la séance, l'EMDI demandera à la famille de venir le chercher au plus vite.

L'utilisation des robinets est interdite pour se désaltérer : l'élève doit apporter sa bouteille.

L'usage des sanitaires est réservé aux agents de l'EMDI, il doit être évité par les usagers. De ce fait, les élèves doivent prendre leurs dispositions avant de se rendre sur le site d'enseignement.

Spécificités par pratique :

Les pupitres seront désinfectés après chaque élève.

Les professeurs évitent les contacts avec leurs élèves. Le professeur doit se nettoyer les mains ou utiliser des gants avant de manipuler l'instrument d'un élève.

Piano : présence de deux pianos dans la salle (un pour le professeur et un pour l'élève). Nettoyage du clavier et du pupitre après chaque élève avec une lingette désinfectante qui n'endommage pas l'instrument.

Cordes : l'accord des instruments est difficile. L'utilisation de l'accordeur est à privilégier.

Bois : le professeur manipule les anches des élèves avec des gants en cas de stricte nécessité. Les élèves doivent fournir leurs propres anches. Une séparation en plexiglass est prévue.

Cuivres : La salle d'enseignement permet une distanciation suffisante avec la présence d'une séparation en plexiglass.

Chant : Les salles concernées sont suffisamment grandes pour permettre une distanciation adaptée avec la présence d'une séparation en plexiglass entre le professeur et l'élève. L'utilisation de micro est interdite.

Néanmoins, l'utilisation d'un micro et câble XLR personnel est possible.

Percussions : Chaque élève doit amener ses baguettes. La salle de cours est équipée de deux batteries : une pour le professeur, une pour l'élève.

Guitare et basse : les instruments sont personnels, l'accord est réalisé par les élèves avec un accordeur. Les élèves viennent avec leur ampli et leur jack.

Danse : Le port du masque n'est pas nécessaire. L'accès au vestiaire est interdit. Les élèves doivent, à leur arrivée, être coiffés, en tenue de danse et prévoir des chaussons ou des chaussettes pour ne pas être pieds nus sur le sol. L'accès à la salle se fera par la porte de secours.

Pratiques collectives (orchestres, chorales) : les cours sont maintenus dans le respect des gestes barrières énoncés plus haut.

Petits ensembles, groupes et musique de chambre : les cours sont maintenus dans le respect des gestes barrières énoncés plus haut.

Cours à destination du public en situation de handicap : application des mesures sanitaires de l'EMDI et celles prises par les établissements concernés pour les interventions sur site.

Eveil : Le port du masque n'est pas exigé pour les élèves. Les petites percussions seront prêtées par l'établissement mais ne seront pas échangées entre les élèves durant les cours.

Découverte instrumentale : Le port du masque n'est pas exigé pour les élèves. Les instruments seront prêtés par l'établissement mais ne seront pas échangées entre les élèves durant les cours.

Administratif

L'utilisation du mail et du téléphone est à privilégier pour les échanges avec le personnel administratif.

Un rendez-vous pourra être envisagé en cas de nécessité (contactemdi@c-or.fr ou 04/74/05/51/21).

Nous comptons sur la responsabilité de chacun de façon à ce que la continuité pédagogique puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe de direction de l'EMDI